

LA PAROISSE
DE
LA GURRAZ

NOTES HISTORIQUES

PAR
L'ABBÉ JOSEPH-MARIE EMPRIN



MONTPELLIER
IMPRIMERIE DE LA MANUFACTURE DE LA CHARITÉ
1902

Nommé desservant de la paroisse de La Gurraz, le 14 septembre 1901, je fus installé le 29. Moins d'un mois après, le 24 octobre, Monseigneur l'évêque de Tarentaise envoyait à son clergé, un questionnaire pour lui demander des renseignements sur l'état des paroisses (Circulaire n° 3).

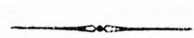
Pour répondre à ce questionnaire et aussi pour connaître la paroisse qui venait de m'être confiée, je me mis à réunir et à grouper les quelques notes que je possédais sur La Gurraz. Je tâchai d'augmenter encore ma gerbe, en glanant de ci et de là, autant que je le pouvais, éloigné de toutes les bibliothèques importantes. Telle est l'origine de cette courte monographie.

J'ai utilisé, pour ce travail, des notes puisées aux archives de l'Evêché de Moûtiers. Les archives paroissiales de La Gurraz sont à peu près nulles actuellement. « Tous les registres de la paroisse sans exception aucune ont été détruits, lors de l'incendie — 15 janvier 1871. » (Visite, 11 juin 1877). J'ai trouvé quelques renseignements aux archives communales de Villaroger.

Enfin deux ou trois documents échappés aux flammes m'ont été gracieusement communiqués.

Je dédie ce travail à mes paroissiens de La Gurraz. Qu'ils songent en le lisant, à leurs ancêtres et à leurs descendants ; à leurs ancêtres qui leur ont laissé de nobles exemples de foi, de probité et d'abnégation ; à leurs descendants à qui ils doivent transmettre intact ce magnifique héritage.

La Gurraz, le 25 juillet 1902.



LA PAROISSE DE LA GURRAZ

NOTES HISTORIQUES

CHAPITRE I

Topographie. — Notes diverses.

La paroisse de La Gurraz ressortit : à la commune de Villaroger, au canton de Bourg-Saint-Maurice, à l'archiprêtré de Sainte-Foy-Tarentaise. Elle est située sur la rive gauche de l'Isère, à 20 kilomètres, en amont de Bourg-Saint-Maurice.

« A l'opposite et au-dessus de la Thuile (hameau de Sainte-Foy), par delà la profonde fissure où gronde l'Isère, le village de La Gurraz surgit sur un étroit plateau, et se détache sur les flancs rembrunis de la Thuria et sur ses sommets neigeux. Son aspect est vraiment extraordinaire ; il paraît suspendu entre les glaciers de la Marlin qui le menacent de leurs éboulements, et les cascades, sur lesquelles il semble se pencher pour s'y précipiter. » *La Tarentaise*, PONT, p. 65, édition de 1878.

Pour atteindre La Gurraz, on quitte la route de grande communication, n° 16, un peu en amont de la quatorzième borne kilométrique. Par un chemin déjà un peu amélioré, on arrive à un pont rustique, connu sous le nom de pont de

la Grattaz (1). Après avoir franchi l'Isère, commence l'ascension du mamelon sur lequel est situé le village de La Gurraz. Le trajet est d'environ cinquante minutes, par un chemin en zigzags, pittoresque et ombragé. Au sortir de la forêt, se trouvent quelques prairies et deux ou trois maisons : c'est le Chazal.

Le sentier continue vers le Levant, passe sous un roc et revient brusquement, vers le Couchant. Presque aussitôt apparaissent l'église et le village. L'église est au nord. Les maisons sont échelonnées en amphithéâtre et fort rapprochées les unes des autres.

« Une localité, entre autres, frappe davantage et mériterait à elle seule la visite des touristes. C'est celle de La Gurraz. La Gurraz, pauvre petit village dépendant de Villaroger, dont les précipices le séparent, forme paroisse à part ; il est situé sur la rive gauche de l'Isère. Rien de plus pittoresque, mais rien aussi de plus sévère ni de plus imposant que ce site. Au bas, dans le fond d'une gorge étroitement resserrée, l'Isère mugit blanche et furieuse contre les blocs qui semblent s'efforcer de l'arrêter dans son cours. Au-dessus des murailles abruptes de rochers à pics et déchiquetés, dont les anfractuosités laissent percer de rares mélèzes, les uns penchés sur l'abîme, retenus au rocher par leurs racines tortueuses ; les autres, droits, élancés, élevés sur des tertres de mousse, comme des

(1) L'ancien pont était un peu en aval du pont actuel. Il fut démoli par une avalanche. Reconstitué d'abord en 1846, par Michel Borrel-Molinier, de Sainte-Foy, il fut refait en 1851, par Gabriel, feu Maurice Bonnevie, pour le prix de 755 livres nouvelles.

vedettes éternelles, placées là par le Créateur de ces magnifiques scènes, pour veiller à cette nature agreste et sauvage ; plus haut une zone bien cultivée, coupée de mamelons épars semés de rares buissons d'aroles ; au centre, et abritée derrière un roc puissant, l'église (1520) entourée de pauvres cabanes ; et, pour couronner le paysage, le déroulement majestueux des glaciers (de la Marlin), du Mont-Pourri (appelé aussi la Thuria), dont les sommités éternellement neigeuses et tailladées lancent dans l'espace de splendides cascades. » (DESPINE, *Promenade en Tarentaise*, p. 49).

Le mot Gurraz ou Gurra serait un mot sarrazin qui voudrait dire *étranger*. (Congrès des Sociétés savantes, 30^e session). Les Sarrazins ont occupé la Tarentaise vers 940-1000 (GRILLET, I, p. 14 ; ROCHE, p. 51 ; SAINT-GENIS, I, p. 149).

D'après M. l'abbé Bonnefoy (*Journal l'Allobroge*, 2^e année, p. 127) le mot *gurra* est un nom commun qui signifie vallée, combe. La position du village donne quelque vraisemblance à cette étymologie. Vernier indique trois localités, en Savoie, qui portent ce nom.

L'altitude de La Gurraz est, d'après la carte de l'Etat-Major de 1590 mètres ; d'après les Mémoires de l'Académie de Val-d'Isère, de 1520 environ ; d'après la nouvelle carte de l'Etat-Major de 1583. Cette dernière mesure a été prise au pied du clocher.

La population était, en 1839, de 200 habitants ; en 1877, de 134 ; en 1886, de 140 ; en 1902, elle est de 102.

La paroisse de La Gurraz est limitée par celles de Sainte-Foy, de Peisey, des Brévières et de Villaroger.

Outre le chef-lieu, la paroisse de La Gurraz comprend le village de la Savinaz, situé à l'Est du chef-lieu, à deux kilomètres de distance. J'ignore l'étymologie du mot Savinaz : Vernier n'indique aucune localité, en Savoie, dont le nom soit identique, à moins que Savinaz ne soit simplement le patois de Savine.

Avant la fondation de la paroisse de La Gurraz, le village de la Savinaz faisait partie de la paroisse de Sainte-Foy, comme le montrent les registres de cette paroisse entre 1630 et 1714.

Je dois encore mentionner ici quelques maisons isolées, habitées seulement pendant quelques mois, chaque année. Ce sont : le Chazal (du bas latin *casale*, maison rustique, quelquefois village) : le Crey, nom assez commun en Savoie et qui désigne habituellement des maisons situées sur un monticule ou tertre ; la Vassaïraz, le Leuater.

Au temporel, La Gurraz appartient à la commune de Villaroger. Elle est desservie par un adjoint spécial. Cette charge a été remplie, depuis l'annexion par André Bonnevie-Chevronnay, 1860-1896 ; Gabriel Bonnevie-Perrier, 1896-1900 ; Ferdinand Recordon, 1900...

Dans sa *Notice historique sur les Mines de la Savoie*, p. 57, M. l'architecte Borrel, donne les indications suivantes :

« Grès anthracifère pour pierre à meule, sous La Gurraz, — cuivre pyriteux derrière La Gurraz. — Fer oxydé, à La Gurraz, en montant vers le Mont-Pourri. » A propos de cette dernière indication, je lis dans la *Feuille d'Avis*, du 14 mars 1880 : « on peut citer aussi celle (la mine) de fer oxydé, sur la gauche de Rionda, en montant vers le Mont-Pourri, section de La Gurraz, qui était encore en activité vers le commencement de 1700, époque à laquelle l'usine fut entièrement emportée par une avalanche. (Lelivec) ».

Entre le village de La Gurraz et celui de La Savinaz, à une certaine distance vers le midi, se voit un grand glacier. M. Pont le nomme « glacier de la Marlin », peut-être fallait-il dire de la Martin. Le chanoine Rendu, dans sa *Théorie des Glaciers*, parle ainsi de ce glacier : « Le haut du Mont-Pourri qui borde la vallée de Tignes, en Tarentaise, présente un grand plateau et recouvert d'une puissante croûte de glace qui, au lieu de s'écouler par des couloirs le long des flancs de la montagne, descend par cascades du sommet des rochers taillés à pic. Le glacier de La Gurraz est un des plus curieux parmi ceux des Alpes. A dix minutes de distance du village de La Gurraz, la montagne présente un escarpement de plus de six cents pieds d'élévation. A cette hauteur, la tranche vive du rocher est continuée par la tranche vive des glaces supérieures qui paraissent avoir cent cinquante pieds d'épaisseur. A mesure que la glace se forme sur le plateau, l'excédant de ce que peut contenir le glacier-réservoir s'avance sur le bord du précipice, et quand le poids de la

partie qui déborde vient à dépasser la force de cohésion qui unit entre elles les parties de la glace, elle rompt et tombe au pied de la montagne, dans un creux qui est toujours plein, là elle se fond sans s'étendre davantage, et donne lieu à un torrent dont la source ne remonte pas plus loin. C'est une source intermittente de glace qui produit une source continue d'eau ». (*Mémoires de la Société royale académique de la Savoie*, tome X, p. 79).

On ne peut parler de La Gurraz sans dire, en même temps, un mot du Mont-Pourri. J'emprunte ces notes, à un travail de M. l'avocat Bérard, publié dans l'*Annuaire du Club Alpin*, 3^e année, p. 137 et suivantes.

Le Mont-Pourri est une presqu'île étroite et allongée, dont la direction générale, légèrement curviligne, est du nord-ouest au sud-est. Il s'articule sur la chaîne centrale par un isthme rocheux et déchiqueté, sur lequel s'ouvre entre Peisey et Tignes le col de la Sache, puis celui de la Tournaz et enfin celui du Palet. De la cime au Palet, le développement est de 8 kilomètres. Sur ses versants courent : à l'ouest, la vallée de Peisey, étroite et pittoresque coupure, dont les plateaux étages au milieu des cascades s'arrêtent au col du Palet ; à l'est, la vallée de Tignes...

L'altitude du Mont-Pourri est, d'après la carte de l'Etat-Major, de 3.782 mètres. Assez souvent le Mont-Pourri est nommé Thuria.

CHAPITRE II

La Gurraz avant d'être paroisse.

Une chapelle existait à La Gurraz longtemps avant que ce hameau devînt paroisse. Voici quelques renseignements sur cette chapelle.

Le 4 août 1633, Monseigneur Benoît-Théophile visitait la paroisse de Villaroger et ses chapelles rurales. « Nous avons aussi, dit-il, visité la chapelle, érigée sous le vocable de Saint-Roch, au village de La Gurra. Elle est convenablement ornée et possède les ornements nécessaires pour la décoration de l'autel et pour la célébration de la messe ; mais elle n'a point de fonds. A la requête, de notre procureur fiscal, nous enjoignons aux habitants de ce village de doter convenablement leur chapelle, dans l'espace de six mois, sous peine de démolition. » Cette mesure radicale ne fut point exécutée : il est probable que les habitants procurèrent quelques revenus à leur chapelle.

Dans le procès-verbal de la visite, faite le 10 septembre 1640, par Révérend Claude d'Anthon, vicaire-général, il est simplement fait mention de la chapelle de La Gurra et de ses ornements.

Le 27 août 1645, Révérend Claude d'Anthon, docteur *in utroque* (chanoine, 1634), chantre de l'église métropolitaine de Tarentaise (6 septembre 1634), vicaire-général et official, procédait à une nouvelle visite de

l'église de Villaroger. « Il existe, dit le procès-verbal, une chapelle, sous le vocable de Saint-Roch, au lieu de La Gurraz, paroisse et territoire de Villaroger. Cette chapelle n'a ni recteur, ni revenus et est peu décente, *parum decens*. C'est pourquoi, nous ordonnons, de nouveau aux habitants de ce hameau et à tous ceux que cela concerne, de faire réparer cette chapelle et de la pourvoir des ornements nécessaires pour la décoration de l'autel et pour la célébration de la messe. Et cela, dans l'espace de deux mois, à partir d'aujourd'hui. Enfin, les habitants devront, à l'avenir, entretenir convenablement cette chapelle, sous peine de démolition.

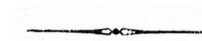
Nous défendons au Révérend Curé et à son vicaire, quels qu'ils soient, de célébrer ou de laisser célébrer la messe dans cette chapelle, nous réservant de punir les délinquants, selon notre volonté. »

Un acte du 16 septembre 1649 (Emprin, notaire), nous apprend que la chapelle, sous le vocable de saint Théodule, au village de La Gurraz, avait un capital de 3 florins, monnaie de Savoie, dû par Jacques, fils d'Antoine Bonnevie. C'est la première fois qu'il est fait mention de saint Théodule : peut-être était-il co-titulaire.

Le 9 juillet 1653, Louis Empioz, chanoine (1622), vicaire-général, visite l'église de Villaroger et mentionne dans le procès-verbal la chapelle de La Gurraz et ses ornements.

De ces quelques indications, il résulte que la situation des habitants de La Gurraz, était fort précaire, au point de vue spirituel. Eloignés de l'église paroissiale, les vieillards

et les enfants ne pouvaient à peu près jamais assister aux offices religieux ; quant aux autres habitants, ils ne parvenaient à accomplir leurs devoirs religieux, pendant les longs mois d'hiver, qu'en surmontant de dangereuses difficultés. Le besoin d'une église paroissiale plus rapprochée se faisait vivement sentir.



CHAPITRE III

Les Fondateurs.

Deux frères originaires de La Gurraz, Jean-Pierre et Joseph Borrellet (1), mirent un terme à la situation déplorable de leurs compatriotes. Depuis longtemps, ils avaient quittés nos montagnes pour aller s'établir à Turin où la fortune leur avait souri, et où ils occupaient une haute position. Dans la prospérité, ils n'avaient point oublié le village, berceau de leur famille, sa pauvreté, son éloignement de l'église paroissiale. Agrandir la petite chapelle de leur village d'origine pour qu'elle pût servir d'église, faire élever un clocher, un presbytère, acheter des vases sacrés, des ornements pour la célébration des saints mystères, assurer l'entretien d'un curé ; en un mot, faire le nécessaire pour que La Gurraz fut érigée en paroisse, devint l'objet de tous leurs désirs. Pouvaient-ils procurer un plus grand bienfait à leurs compatriotes, pouvaient-ils faire un plus noble usage de leurs richesses ?

Une plaque carrée, en marbre blanc, incrustée dans le mur, sur la porte latérale, dans l'intérieur de l'église, rappelle la mémoire des fondateurs de la paroisse. Voici l'inscription gravée sur cette plaque :

D. O. M.
PARROCHIALEM HANC ECCLESIAM
SUB TITULO B. THEODULI EP. SEDUNEN.
CUM ARIS, TURRE, CAMPANIS, CŒOMETERIO
A FUNDAMENTIS ÆDIFICATAM
SUPELLECTILI SACRA INSTRUCTAM
DOMO PRÆDIIS ET CENSIBUS
IN PARROCHI DOTEM ASSIGNATIS
RESERVATO SIBI SUIQ. PATRONATU
O : PETRUS ET JOSEPH FF. BORRELLET
PATRIAE NECESSITATI CONSULENTES
DICARUNT
KAL. NOVEM. AN SOL MDCCXIV.

Je propose la traduction suivante :

Le 1^{er} novembre 1714, pourvoyant au besoin de leur pays, les frères Pierre et Joseph Borrellet ont voué, au Dieu très bon et très grand, sous le vocable du bienheureux Théodule, évêque de Sion, avec autels, clocher, cloches et cimetière, cette église paroissiale, construite depuis les fondements et pourvue d'un mobilier sacré, après avoir assigné pour la dotation du curé, une maison, des biens-fonds et des revenus et avoir retenu pour eux et les leurs le droit de patronage. Les armoiries de Borrellet sont gravées sur cette pierre.

Les Borrellet étaient de la commune de Villaroger. On a voulu voir dans le mot Borrellet une altération du mot Borlet et on a conclu que les Borrellet étaient originaires d'Hautecour. Avec ce système il serait plus logique de dire que Borrellet est un diminutif de Borrel et de faire les

(1) *Mémoires de l'Académie de Val-d'Isère*, II, p. 11.

Borrellet originaires de tous les pays où se trouvent des Borrel.

J'ai parcouru les registres de Villaroger, j'ai trouvé plus de cinquante fois le nom des Borrellet, entre 1680 et 1750. A cette dernière date, ils sont presque tous émigrés à Turin. Cette famille occupait un rang honorable à Villaroger : plusieurs Borrellet sont qualifiés du titre de spectable, de discret, etc.

Voici quelques notes sur cette famille :

L'an 1686, le 20 août, Emprin notaire, honorable Jean-Gaspard, fils de feu Jean Borrellet, du Villaron, paroisse de Villaroger, réclame des droits qui lui reviennent sur l'hoirie de sa sœur Françoise, femme de feu Jean Bérengier-Tornieux, de Sainte-Foy.

Un acte de 1767 nous apprend que les Borrellet étaient propriétaires « du mas de la Vassoire ».

D'après un acte du 4 novembre 1668, « François, à feu Jacques Bonnevie-Perrier, confesse devoir à honête François à feu Jean-Pierre Hostace, dit Borrellet, tous deux de la paroisse de Villarogier, la somme de cent florins. »

Je cite textuellement deux reçus :

« Je soussigné confesse avoir reçu d'honneste François Borrellet, de Villarogier a savoir la somme d'un ducaton. Et c'est pour la cense qu'il doit au Petit-Saint-Bernard. En foy de quoi je lui signe la présente ce jourd'hui vintième décembre 1661. Philippe Brunet, religieux confessant. »

Le 14 novembre 1672, honneste Benoit Borrellet, de Villaroger, donne plein et entier payement d'un laod (1), à spectable Rapin, fermier général du Comte de Val-d'Isère et du vénérable Chapitre de Moûtiers, rière les paroisses de Sest, Montvalezan, Sainte-Foy et Villarogier.

Dans une reconnaissance du 16 septembre 1740, Gonthier notaire, on trouve : Jean-Pierre, François-Amédée, Claude, Benoit et Guillaume, frères, enfants de feu Joseph Borrellet, bourgeois de la ville de Turin.

Par acte du 15 juin 1742, Gonthier notaire, à Sainte-Foy, Joseph feu Jean-Pierre Bonnevie-Perrier, de La Gurraz, vend aux sieurs Jean-Pierre et Amédée, frères, feu Joseph Borrellet, marchands, originaires de la paroisse de La Gurraz, bourgeois de la ville de Turin, à savoir : une pièce teppes et broussailles, d'un très modique produit, située au bec de la Gachettaz, de la contenance d'environ dix journaux dix-huit toises, quatre pieds, désignée par le numéro de la mappe 5158. Cette vente est faite pour et moyennant le prix de cinquante livres de Savoie.

Amédée Borrellet vivait encore, à Turin, le 13 septembre 1786. A cette date, son procureur, payait à Villaroger, 84 livres, 11 sols et 2 deniers pour les tailles et 56 livres, 7 sols et 6 deniers pour l'affranchissement des laods. Cet Amé ou Amédée avait épousé Henriette-Anne Siméon, fille de Michel-Antoine d'Andessy. Il fit son testament nuncupatif, le 2 juillet 1781 ; ce testament fut publié, le 28 janvier 1788.

(1) Le laod était un droit dû au seigneur direct dans toutes les transactions de domaine. C'était à l'acquéreur de le solder. (De Ville).

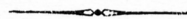
A La Gurraz, les Borrellet possédaient de nombreuses propriétés : leur maison, voisine du cimetière est aujourd'hui occupée par André Bonnevie. Ils étaient propriétaires aussi, à Villaroger. Près de l'ancienne chapelle de Saint-Roch, aujourd'hui maison commune, se voit encore un vaste bâtiment qui leur appartenait.

La famille des Borrellet fut anoblie à une date que j'ignore. A La Gurraz on voit les armoiries de cette famille sur la plaque en marbre qui contient l'inscription, sur deux ornements d'église et enfin sur un panneau en bois.

Ces armoiries sont : *D'argent à la tour de gueules, surmontée d'un lion passant d'or, au chef d'azur à l'aigle éployée au naturel, à la fasce de gueules chargée de trois bessants d'argent.*

Je dois cette lecture à M. Perrin André, de Chambéry. Qu'il me soit permis de lui renouveler ici l'expression de ma reconnaissance.

J'ajoute que des recherches faites, à Turin, à la demande de M. Perrin, sur la famille des Borrellet, n'ont pas encore donné de résultat.



CHAPITRE IV

Erection de la paroisse.

J'ai trouvé, dans mes recherches, les deux documents suivants, touchant l'érection de la paroisse. Ils laissent dans l'ombre bien des détails, mais ils fournissent cependant de précieux renseignements.

Procure pour le sieur Joseph Borrellet, marchand, habitant à Turin, à luy passée par les habitants de La Gurraz, paroisse de Villaroger.

L'an mille sept cent quatorze, et le vingt-un du mois d'octobre, par devant moy notaire royal, collégié de Séz, soussigné, et curial du Comté de la Val d'Isère, présens les témoins cy-bas nommés, se sont établis et constitués en personne honorables François Bonnevie, Gabet, Claude Bonnevie, Chevronney, Andrée Bonnevie, Jean-Pierre Bonnevie, Champagnot, Mauris Arnod, Joseph Servoz, François Bonnevie, Jacquemont, et Pierre Bussoz des hommes et principaux du village de La Gurraz, paroisse de Villaroger, excédant ainsi qu'ils attestent les deux tiers du dit village, les trois faisant le tout ; et tant à leur nom que de tous les autres habitants du dit village, auxquels, ils promettent de faire approuver et ratifier le présent *toties quoties* en étans requis à peine de tous dams et dépens. Et, en cette qualité de gré pour eux et les leurs, sans révocation de leurs autres procureurs, par eux, cy-devant

constitués, ont de nouveau, faits, établis et nommés pour leur procureur spécial et général, l'une qualité ne dérogeant à l'autre, au contraire ; sçavoir le sieur Joseph Borrellet, marchand, de la ditte paroisse, habitant à Turin, icy présent, et la ditte procuration acceptant ; et c'est pour et au nom des dits constituants se présenter par devant Monseigneur le Doyen de l'archevêché de Tarentaise, ou par devant tous autres vicaires généraux et officiaux et tribunaux de justice ecclésiastique à qui la connaissance en appartiendra ; et en iceux présenter requête, produire raisons et motifs légitimes pour la fondation d'une nouvelle cure dans le dit village de La Gurraz ; en iceux traiter, conclure et transiger tant avec le sieur curé du dit Villaroger, qu'avec les syndics, communiens et autres intéressés de la ditte paroisse, qui pour ce pourraient fournir des oppositions et moyens contraires. Pour raison de quoy, les dits constituants donnent plein et entier pouvoir de taire, dire, gérer et négocier tout ce qui sera requis nécessaire pour l'instruction du présent fait ; et généralement tout ce qui concerne l'établissement de la ditte nouvelle cure, en la même manière que les dits constituants feraient ou faire pourraient si en tout et partout ils y étaient présents. Et soit que le cas requière mandement plus spécial qu'il n'est icy exprimé font élection de domicile, à forme du reiglement, avec pouvoir de substituer un ou plusieurs procureurs en cas de plait, constate et autrement, promettant les dits constituants par leur foy et serment prêté entre les mains de moy notaire soussigné, de ratifier, approuver et avoir à gré tout ce que

leur procureur sus constitué ou par les substitués sera fait et négocié pour l'administration de la présente avec toutes relèvement de charges, vacations, obligations de biens, constitutions d'iceux. renonciation à tous droits et loix à ce contraires et clauses requises.

Fait et prononcé au dit Villaroger, dans la maison de discret Uldaric Lucian ; présents le sieur François Borrellet du dit lieu, et honnête Nicolas Marmottan, de la paroisse de Sainte-Foy, témoins requis. N'ayant les dits Théodulle Bonnevie, Pierre Bussoz, François Bonnevie, Jean-Pierre Bonnevie et Joseph Servoz siens signer de ce enquis. Et je notaire, collègié soussigné à ce dessus recevoir requis, insinué au feuillet 47 du livre de Val d'Isère et payé les droits par quittance du 22 octobre mille sept cent quatorze, signé Jovet, secrétaire insinualeur. Rapin notaire et curial.

(Papiers de Zacharie Bonnevie).

Le procureur ainsi nommé se rendit à Moûtiers, pour remplir la mission qui venait de lui être confiée. Voici l'acte de séparation :

L'an mille sept cent quatorze, et le vingt-quatrième jour du mois d'octobre, par devant moi notaire royal collègié et apostolique, soussigné, et en présence des témoins bas nommés, se sont personnellement établis et constitués : révérends seigneurs Ambroise Facemaz et Joseph Reymond, prêtres et chanoines du vénérable chapitre de saint Pierre de Tarentaise et à ce députés ; révérend Aymé Combet, prêtre et curé moderne de Villaroger ; et, encore, Pantalhéon Eustache, syndic, Jean Arnod, Uldaric Lucian,

en qualité de procureurs de la dite paroisse, ainsi que par procure du vingt-un du courant, signée : Rapin notaire ; et encore le sieur Joseph Borrellet, tant à son nom que du sieur Jean-Pierre Borrellet, son frère, et comme procureur des hommes et communiens du village de La Gurraz paroisse du dit Villaroger, ainsi que par procure du vingtième du courant ; reçu par le dit M^e Rapin, lesquels de gré, pour eux et leurs successeurs, et suivant le compromis entre eux fait le jour d'hier et ordonnance de ce aujourd'hui du seigneur official et vicaire général de l'archevêché de Tarentaise, le siège vaquant, mise sur le sommaire prise rapportée par les dits hommes et communiens du dit village de La Gurraz, pour estre le dit village de La Gurraz désuni de la mère église de la dite paroisse de Villaroger, attendu la distance du dit village de la dite église mère et accidents arrivés en conséquences par les lavanches et difficultés arrivées en hiver, ont iceux seigneurs chanoines, curé, syndic et procureurs du dit Villaroger pour les biens et utilité du dit village et salut des âmes consenti à la dite désunion en conformité de la dite ordonnance du dit seigneur vicaire général, et n'empêchent que les dits de La Gurraz s'établissent un curé qui leur administre tous les sacrements et tasse toutes les autres fonctions curiales du dit lieu, auquel curé, ils feront la portion congrue, sans que les dits de la paroisse de Villaroger et curé du dit lieu soient aucunement inquiétés pour cet effet ; et, pour à ce satisfaire le dit sieur Borrellet tant à son nom que de son dit frère s'est soubmis ainsi que par le présent il se soubmet de payer annuellement et

perpétuellement pour la portion congrue et établissement au dit curé qui sera établi et nommé par iceux, et autres leurs successeurs, la somme de 500 florins, monnaie de Savoie ; savoir la moitié, à chaque fête de saint Jean-Baptiste suivant ; et ainsi continuer jusqu'à ce que les dits frères Borrellet aient trouvé fonds capables pour assurer la dite portion congrue ; après quoi les dits frères Borrellet seront libres de payer la dite somme de 500 florins et n'y seront plus recherchés à l'avenir pour cet effet : le fonds et, établissement de la dite somme ayant été une fois fait ; et, outre ce, iceux sieurs frères Borrellet et communiens du dit lieu de La Gurraz se soumettent d'entretenir la dite église de La Gurraz, de tout ce qui convient pour le décor d'icelle église et fonctions ecclésiastiques ; et en tant que le dit fonds de la dite portion congrue vienne à périlcliter en tout ou en partie, et que le dit sieur curé vient à quitter la dite cure, faute de sa portion congrue, au dit cas, le dit village de La Gurraz restera dépendant de sa mère église du dit village de Villaroger, comme il a été ci-devant, sans que le dit sieur curé puisse demander aucune portion congrue au dit vénérable chapitre et que ce qui restera du fond qui aura été établi et donné à la cure du dit lieu de La Gurraz par les dits sieurs frères Borrellet sera appliqué à la chapelle du dit lieu de La Gurraz pour y faire desservir un prêtre à la nomination de la famille et descendance des dits frères Borrellet, et y célébrer des messes pour le repos de leurs âmes à proportion du revenu qui restera, ou autrement suivant les dispositions et application qu'il plaira au révérend seigneur archevêque qui sera au dit

temps le cas arrivant. Et pour indemniser le dit sieur curé de Villaroger de la dite désunion, le dit sieur Borrellet a aussi promis ainsi que par le présent, il promet de payer, dans l'année la somme de mille florins avec la censé de cinquante florins ; et c'est entre les mains des syndics et conseillers et procureurs de la dite paroisse de Villaroger, laquelle censé iceux syndics délivreront en même temps au dit sieur curé ; et dès lors, qu'iceux syndic, conseillers et procureurs auront retiré les dits mille florins, ils se sont soumis ainsi que par le présent, ils se soumettent au nom de la dite paroisse de payer annuellement et perpétuellement à la fête de la Toussaint au dit sieur leur curé et à ses successeurs la censé de quarante florins pour les dits mille florins capital qu'ils auront retirés des dits sieurs frères Borrellet, soit que la dite cure de La Gurraz subsiste ou non ; et auquel sieur curé de Villaroger et autres ses successeurs, il sera toujours payé par les habitants du dit lieu de La Gurraz le droit de paroissinage et les dixmes au vénérable chapitre soit à la paroisse à la forme de, leur abergement, comme à la coutume, aussi bien que leur contingent de ce qui leur revient pour l'entretien de l'église mère, de la lampe, processions et autres dévotions accoutumés faire ; et tout ce dessus sera payé à rentes de denier au syndic de la dite paroisse de Villaroger pour être employé à la coutume, et moyennant ce le dit sieur Combet se départ, tant pour lui que pour ses successeurs des oblations et obventions qu'il pouvait percevoir du dit village de La Gurraz seulement ; étant au surplus les dites parties convenues qu'en tant que le dit

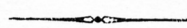
vénérable chapitre serait molesté à l'avenir par le sieur curé de Villaroger pour sa portion congrue, au dit cas le dit sieur Borrellet tant à son nom que pour qui il agit, promet de contribuer pour leur part avec le restant de la dite paroisse. Le tout ayant été ainsi convenu et annoté entre les dites parties, et en vertu des procures sus-énoncées et ci-après ténorisées ; et, c'est par mutuelle stipulation et acceptation et à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et à l'obligation de leurs biens présents et à venir que les dites communautés, qu'à celte fin ils se constituent tenir, chacun pour ce qui les concerne. Et pour plus grande validité du présent, il a été convenu et arrêté qu'il sera homologué par le seigneur official et vicaire général de l'archevêché, le siège vaquant ; et, en outre, ont fait les dites parties, par serment prêté obligation, renonciation et autres clauses requises et actes respectifs aux dépens du sieur Borrellet.

Fait et prononcé à Moûtiers, dans la maison du dit seigneur official, en présence de spectable André Viguet, juge ordinaire de la dite archevêché, M^e Etienne-Innocent Varambon et M^e Jacques Ulliel, procureurs ; et Jean-Louis Maillet, greffier spirituel, tous bourgeois de Moûtiers, témoins requis ; lesquelles parties et témoins ont signé sur ma minute ; et je notaire royal collégié, apostolique et bourgeois de Moûtiers soussigné à ce devoir recevoir requis, bien que d'autre main soit écrit et après avoir insinué le présent, folio deux cent et un, livre second de mille sept cent et quatorze. A Moûtiers le 27 octobre dite année, ayant payé pour le droit d'insinuation 25 sols a M.

Langoz et le présent étant levé en faveur des communiens du dit Villaroger. Signé Pessy notaire.

(Archives de Villaroger).

Quand toutes les formalités furent remplies, on érigea canoniquement la nouvelle paroisse. L'inscription de l'église nous apprend que cette cérémonie eut lieu le premier novembre 1714. Je n'ai encore, trouvé aucun document qui fasse connaître les circonstances de cette érection.



CHAPITRE V

Eglise et Mobilier.

L'église de La Gurraz est située à l'extrémité nord du village sur un terrain incliné et repose sur le roc. Son orientation n'est pas conforme aux règles canoniques : elle est *occidentée*.

D'après la tradition, l'église occupe l'emplacement de l'ancienne chapelle. Un coup d'œil rapide autour de l'édifice actuel montre que rien n'a été conservé de cette chapelle et que tout a été fait *a fundamentis*, depuis les fondements. Je ne possède aucun renseignement ni sur ceux qui élevèrent l'église ni sur les circonstances de cette construction.

D'après les documents de l'Académie de Val-d'Isère, l'église de La Gurraz aurait été consacrée, en octobre 1714. Cette date est erronée, ces mêmes documents le reconnaissent.

L'église de La Gurraz fut consacrée le 25 juillet 1729 (*Procès-verbaux des Visites ; Document de l'Académie de Val-d'Isère*, vol. I, p. 11 et 93).

Le titulaire de cette église est saint Théodule, évêque de Sion, dont la fête est fixée au 11 janvier.

L'église de La Gurraz est sous le numéro 4407 de la mappe cadastrale de Villaroger. Elle occupe une superficie de 43 toises et 3 pieds de Savoie. Elle était imposée de 5 sols et 7 deniers.

La paroisse de La Gurraz a pour patron Saint-Roch. Ce saint naquit à Montpellier vers l'an 1283, de parents distingués. Après une jeunesse consacrée à la pratique de toutes les vertus, il quitta sa famille et partit pour aller en pèlerinage à Rome. Arrivé à Acquapendente, ville située dans les Etats de l'Eglise, où la peste sévissait cruellement, il se dévoua pour soigner les pestiférés dans un hôpital. Dieu lui accorda le pouvoir de les guérir par la vertu du signe de la croix. Plus tard, il alla à Rome, but de son pèlerinage, et parcourut plusieurs villes d'Italie portant partout avec lui la bénédiction et la santé.

Revenu dans sa patrie, il fut pris pour un espion et jeté dans une prison où il mourut après cinq ans de captivité, âgé de 32 ans. Son culte se répandit bientôt dans le monde entier. Dans l'archidiocèse de Tarentaise, un grand nombre de chapelles furent élevées en son honneur, surtout vers 1630, car alors une peste terrible dévasta nos contrées. La fête de Saint Roch est célébrée le 16 août.

La forme de l'église est celle d'une croix latine. Elle mesure, dans œuvre, 16 mètres de longueur et 4 de largeur. Le transept est terminé à ses deux extrémités par deux chapelles qui se font face.

L'église n'a que deux portes ; la porte principale au levant et une petite porte latérale au midi. Cette dernière est précédée d'un petit porche qui l'abrite contre la tempête. Cette église est éclairée par quatre fenêtres : deux rectangulaires, au chœur, une circulaire ou œil de bœuf sur la porte principale et une autre rectangulaire au nord, vers le bas de l'édifice. A cette dernière, faisait autrefois

pendant une autre fenêtre de même forme qui a été murée. Toutes ces fenêtres s'évasent à l'intérieur.

La voûte de l'édifice est à pans coupés et du plus gracieux effet. Entre le chœur et la nef, sur une poutre transversale, se dresse un grand Christ sculpté, ayant à sa droite la statue de la Sainte Vierge et à sa gauche, celle de Saint Jean. Sur la poutre, on lit ces paroles d'Isaïe : *O vos omnes attendite et videte, si est dolor sicut dolor meus ; O vous tous, considérez et voyez s'il est une douleur pareille à ma douleur* (Thren. I, 42). En 1889, le Christ, les deux statues et la poutre transversale furent repeints et redorés par Charles Badarelli, de Moûtiers, pour le prix de 150 francs.

Le rétable du maître autel est assez remarquable. La partie centrale est occupée par un grand tableau, exécuté en 1839, aux frais de Révérend Duligné, par le chevalier du Gameau, comme nous l'apprend l'inscription suivante : *Ex sumptibus Rdi M. V. Duligné — fere primitias hic J. B. cavalliere du Cameau pingebat, 1839.*

Dans le haut du tableau, Marie est représentée descendant du ciel, accompagnée d'anges qui répandent des fleurs et prennent part à son triomphe. Sainte Barbe est à sa gauche. Au bas, à la droite de Marie se tient Saint Théodule, dans l'attitude de la prière ; de l'autre côté, Saint Roch, semble monter vers Marie. Les vieillards de la paroisse regrettent l'ancien tableau qui, disent-ils, est dans une église de Paris.

Le rétable est formé de deux colonnes torsées, ornées de feuilles de vignes et de grappes de raisin en relief. Les

chapiteaux sont de l'ordre corinthien ; la frise, à fond vert, est décorée de délicates sculptures. Le larmier est à modillons réguliers. Au milieu se trouve un reliquaire carré. Enfin d'élégantes sculptures accompagnent les colonnes et vont se réunir sous un fronton tronqué dont le centre est orné d'un tableau représentant la Sainte Vierge. A droite et à gauche, des vases laissent échapper, des jets de flammes.

Le tabernacle est à la fois simple et gracieux. Il présente trois côtés : un de face et deux obliques. De petites colonnettes torsées s'élèvent à tous les angles. Sur la porte un *Ecce homo* fort expressif est sculpté ; de petites statuettes occupent les espaces entre les colonnes. Enfin au-dessus, un cercle de colonnes entourent une gloire rayonnante et supportent une couronne royale. Le tabernacle et ses décorations sont entièrement dorés.

L'autel principal est en bois. Il a été doré, en 1883, ainsi que les deux autres par Doix, de Beaufort. Les fondateurs de la paroisse la pourvurent de reliques. Des authentiques qui existent encore nous apprennent que la plupart de ces reliques furent données, en 1719, à Joseph Borrellet.

Le procès-verbal de la visite de 1778, dit : Nous avons visité les reliques des saints Modeste et Sévère, Sainte Valentine, Saint Amant, Saint Fidèle, martyrs ; des Saints Victorin, Pie, Prudent, Sainte Jucundine et Venuste et de Saint Roch, munies de leurs authentiques. Les autres procès-verbaux postérieurs ne nous donnent pas de nouvelles indications.

Ces différentes reliques sont renfermées dans quatre reliquaires. Celui qui a la forme d'un rectangle, surmonté d'un couvercle est le plus beau de tous. Il contient les reliques de Saint-Roch. Sur le maître-autel sont deux petits reliquaires de forme elliptique, connus sous le nom de thèques. Enfin, au milieu de la frise du rétable un cadre carré renferme aussi des reliques.

Les boiseries du chœur sont l'œuvre de Joseph Charrière, de Sainte-Foy. Elles ont coûté 300 francs. La table de communion a été achetée par Révérend Gohendoz et Pierre Marmottan. — On doit la lampe du Saint-Sacrement aux deux mêmes donateurs.

L'autorisation d'ériger le chemin de croix a été accordé le 27 août 1838.

Conformément aux prescriptions liturgiques, la chaire est à droite. Elle est peu élevée, en saillie sur le mur, à l'entrée du chœur. La cuve est à pans coupés. A l'extérieur, l'escalier, la cuve, le dossier et le couronnement ou abat-voix sont décorés d'incrustations en bois. Autrefois, l'escalier était à droite.

Le tribunal sacré date de la fondation de la paroisse. Son tympan est orné d'un cœur et la frise de moulures. D'après les Visites pastorales, les alvéoles sont trop espacées.

Une tribune fort simple est au fond de l'église. Elle est à une hauteur de trois mètres; son escalier est disgracieux. Nécessaire quand la population était plus considérable, la tribune est aujourd'hui à peu près superflue.

Les fonds baptismaux sont en pierre. Ils comprennent un pied évasé, une tige trapue, une cuve circulaire et un couvert en noyer octogone et pyramidal. Il est à souhaiter qu'ils soient entourés d'une grille et un peu décorés.

La sacristie est située au nord, à côté du chœur. Elle mesure environ quatre mètres de côté. Son principal meuble est une crédence, œuvre de Julien Arnaud, de Villaroger. Il existe deux autres armoires pour renfermer les ornements et linges sacrés : une sur la tribune et l'autre au fond de l'église. Cette dernière a été faite pendant le stage de Rd Rullier.

Le plancher de la sacristie a souvent besoin d'être refait. En 1886, il le fut entièrement.

Parmi les vases sacrés, je cite un bel ostensor en vermeil, acheté de la Fabrique de Sainte-Foy, en 1890, avec le produit d'une souscription due à l'initiative de M. l'abbé Blanc. Cet ostensor a coûté environ 450 francs. Un autre ostensor en argent date de l'époque de la fondation de la paroisse. Il y a deux calices convenables.

Sur le pied de l'un d'eux, on lit : frères Borrellet. Je dois une mention, au moins, aux deux croix des processions. La plus grande est riche et date de la fondation de la paroisse. (1)

(1) A propos de cette croix, voici ce qu'on lit, dans la Visite de 1790 : Il a été convenu entre les communiens que celui qui voudra avoir la grande croix en argent, tant pour enterrement, neuvaine, anniversaire que service, tant de dévotion que autrement devra payer entre les mains du procureur à ce établi en faveur de l'église paroissiale, la somme de sept sous, six deniers chaque fois et deux

Parmi les ornements, deux ou trois proviennent encore des fondateurs, notamment un ornement en soie de beaucoup le plus riche de tous ceux qui sont à La Gurraz. On peut signaler aussi un ornement dû à la générosité de François-Maurice Sylvoz, décédé le 13 septembre 1894, âgé de 92 ans. Enfin une chape ancienne, achetée d'occasion, il y a quelque vingt ans, est digne d'une mention.

Je ne puis, dans ce court travail, indiquer tous les dons faits à l'église de La Gurraz. Dieu connaît tous ceux qui contribuent à orner son sanctuaire : magnifique sera leur récompense.

En même temps que l'église, les frères Borrellet firent élever le clocher. Il est au nord, en face de la porte latérale et adhérent. Sa hauteur totale est de 25 mètres et 30 centimètres. Autrefois, il était moins élevé ; c'était un avantage pour l'église, qui maintenant paraît petite et écrasée. En 1883, la flèche a été entièrement recouverte en fer blanc, aux frais de la Fabrique, sauf 200 francs qui furent donnés par la commune.

En 1729, Mgr Millet consacra quatre cloches ; deux existent encore. A la Révolution, elles furent cachées, l'une au Chantel, l'autre sur la Roche. Une troisième avait été cachée dans le cimetière et fut depuis brisée. La quatrième fût brisée et emportée « pour les besoins de la Nation. »

sous, six deniers au clerc qui la portera, qui devra être assez robuste pour la porter.

Actuellement, il y a quatre cloches. Voici leurs dimensions et leurs inscriptions.

1) Hauteur 0.71 ; diamètre 0.82. S. Théodule, Roche. Bénédicte, ora pro nobis : Saints Théodule, Roch et Benoît, priez pour nous.

2) Hauteur 0.60 ; diamètre 0.72. Saint Roch, priez pour nous. — Nicolas Bonnevie, fils, parrain ; Françoise Bonnevie-Chevronnay, marraine. Vallier et Gautier m'ont faite, l'an 1812.

3) Hauteur 0.58 ; diamètre 0.67 ; S. Petre, Antonii, Teresie, orate pro nobis : Saints Pierre, Antoine et Thérèse, priez pour nous. Joseph Barthélémy Borrellet.

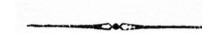
4) Hauteur 0.45 ; diamètre 0.54. Saint Théodule, priez pour nous. Gautier et Vallier m'ont faite l'an 1812.

D'après la tradition, toutes ces cloches ont été fondues à La Gurraz, vers l'emplacement occupé actuellement par la maison d'école.

Le cimetière entoure à peu près entièrement l'église. Il est clos ; les portes actuelles ont été placées pendant le stage de Révérend Rullier. Chaque famille possède son *vas* (vasculum). Au sortir des Offices, c'est avec édification qu'on voit les fidèles, prier sur la tombe de leurs ancêtres. Pendant les années 1734 et 1735, les registres, qui sont aux archives de Moûtiers, indiquent quelques inhumations dans l'église. Les prêtres étaient sépulturés au pied de la chaire.

A l'entrée du cimetière, à l'angle sud-est, se dresse une croix. « En 1831, M. l'abbé Martin, prêtre, missionnaire a donné une retraite aux bons habitants de La Gurraz : elle a

commencé le 1^{er} mai et fini le 17 du même mois à midi. Ces exercices spirituels ont été suivis d'un *plantement* d'une croix au cimetière, qui a été bénie et indulgenciée parle dit Révérend Martin, missionnaire, selon le pouvoir qu'il en avait reçu de Sa Grandeur Monseigneur Rochaix, évêque de Tarentaise. Ainsi tous ceux et celles, qui, passant devant cette croix, s'arrêtent un moment à méditer quelques circonstances de la Passion de N. S. J. G. et récitent ensuite trois *Pater* et trois *Ave* pour les besoins de l'Eglise gagnent 40 jours d'indulgences. Pellissier, recteur. » L'ancienne croix a été changée il y a quelques années.



CHAPITRE VI

Chapelles.

Il y a dans l'intérieur de l'église deux chapelles : celle de N.-D. du Rosaire et celle de Saint-Antoine. Deux autres chapelles existent sur le territoire de la paroisse : celle de Saint-Martin, à la Savinaz et celle de Notre-Dame de Pitié, au Chazal. Voici quelques notes sur ces chapelles.

I. NOTRE-DAME DU ROSAIRE. — Cette chapelle, placée à l'extrémité nord du transept, date de l'origine de la paroisse. La Visite de 1778 nous apprend qu'elle n'avait pas de recteur ; c'était le Révérend Curé qui la desservait. L'autel a été réparé, en 1883. Le tableau qui le surmonte, représente la Sainte Vierge donnant le Rosaire à Saint-Dominique tandis que l'Enfant Jésus qu'elle tient dans ses bras, le donne à Sainte-Thérèse. Au bas, on lit : Jean-Pierre et Joseph Borrellet. — Zamorra, pinx, Taurin. « Ce tableau est fort beau et a été l'œuvre d'un peintre non médiocre. » Visit. de 1839.

Autour et en dehors du cadre, quinze petits tableaux ovales, délicats et gracieux représentent les quinze mystères du Rosaire. Enfin d'autres sculptures entourent le tableau et forment le rétable. Cette chapelle est pauvre maintenant. La piété des anciens se manifestait par des offrandes ; et, chaque année, le dimanche du Rosaire, avait lieu la vente des objets donnés à la Sainte Vierge. Le produit de ces ventes était consacré à l'entretien de la

lampe du Rosaire et à la décoration de l'autel. — J'ajoute que la confrérie du Rosaire est depuis longtemps annexée à cet autel.

II. SAINT-ANTOINE. — En face de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, se trouve celle de Saint-Antoine, abbé, dont on fait la fête, le 17 janvier. Le tableau représente Saint-Joseph porté sur un nuage, le regard en haut ; un ange tient devant lui une verge dont l'extrémité est fleurie. Plus bas et également à droite est Saint-Pierre, apôtre ; un ange tenant deux clefs est près de lui. De l'autre côté se trouve Saint-Antoine de Padoue, une branche de lys est à son côté. Ces trois saints sont dans l'attitude de la prière. L'inscription est semblable à celle du tableau du Rosaire : œuvre du peintre Zamorra de Turin, ce tableau est dû aux mêmes bienfaiteurs.

Bien que ce soit Saint-Antoine de Padoue qui est représenté dans le tableau, il est sûr que depuis longtemps, Saint Antoine, abbé, est considéré comme titulaire de cette chapelle, où il a sa statue. Ce saint né en Egypte, de parents nobles et riches, vers 251, est honoré dans le monde entier. Sa vie est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler ici les détails. La dévotion à ce saint est toujours populaire dans nos pays, surtout parce qu'il est regardé comme le principal protecteur des troupeaux, qui constituent la richesse spéciale de nos montagnes. Nos ancêtres ne manquaient jamais de lui adresser chaque jour une invocation particulière et avaient

élevé un grand nombre de chapelles et d'autels en son honneur.

III. CHAPELLE DE SAINT-MARTIN, A LA SAVINAZ. — Le village de la Savinaz, appartenait à la paroisse de Sainte-Foy. C'est dans les procès-verbaux des Visites faites dans cette paroisse que nous puissions nos premiers renseignements. Celui du 30 juillet 1633, nous apprend que cette chapelle possède une statue de Saint-Martin, mais qu'elle est dépourvue de chandeliers, de pierre sacrée et de croix : aussi Mgr Benoît-Théophile de Chevron ordonne-t-il aux habitants de pourvoir leur chapelle de ces objets et de veiller à son entretien, « attendu la nullité du revenu. » Le procès-verbal de la Visite du 15 juillet 1653, dit que cette chapelle possède tous les ornements nécessaires pour la célébration de la messe ; qu'elle a été fondée par la famille des Sylvoz, sans indiquer l'époque ; enfin que cette famille fait chaque année acquitter une messe le jour de la fête patronale et donne un repas au célébrant et à son clerc. Le procès-verbal de 1778 est encore plus précis. Elle a une messe célébrable chaque année le jour du saint, fondée par la famille des Sylvoz, sous la rétribution de 12 sols, le dîner au curé et au clerc que donnent alternativement Gaspard Marmottan, Claude Sylvoz, Nicolas Sylvoz et Maurice Bonnevie-Marquis, comme possesseurs des biens des fondateurs. Elle a une autre messe le mercredi des Rogations, jour auquel il y a une procession sous la rétribution de 20 sols payables par Jacques Bonnevie-Perrier.

Le titulaire de la chapelle est Saint-Martin, évêque de Tours, dont l'Eglise célèbre la fête le 11 novembre. Né en Pannonie, ce saint vint de bonne heure à Paris, où ses parents s'étaient retirés. Quoique sa famille fut idolâtre, il se plaisait dès son jeune âge, à fréquenter les églises. A dix ans, il fut admis au nombre des catéchumènes. Un ordre de l'empereur obligeait les enfants des vétérans à porter les armes. Martin, fils d'un tribun militaire, entra dans la cavalerie, à l'âge de 15 ans. Dans cette situation, il donna de nombreuses preuves de sa valeur et sut allier la pratique des vertus à la vie des camps. Pendant un rude hiver, Martin, traversait à cheval la ville d'Amiens. A la porte de la ville se tenait un vieux mendiant presque nu, grelottant, demandant l'aumône. N'ayant plus rien à donner, Martin coupe son manteau et en donne la moitié à ce pauvre. C'est cette circonstance de la vie du saint qui est représentée dans le tableau de l'autel de la Savinaz. Ayant reçu le baptême, Martin obtint son congé, se fit religieux, puis fut choisi pour évêque de Tours. Il mourut l'an 400. Un grand nombre de paroisses ont saint Martin pour patron. On invoque plus spécialement ce saint pour les soldats et surtout pour la France.

La chapelle de la Savinaz est relativement convenable. Elle est voûtée et forme un rectangle de cinq mètres de longueur et de deux mètres cinquante de largeur. D'importantes réparations y furent faites en 1790 et 1886. A cette dernière date, le tableau de l'autel fut changé, sauf le cadre qui fut simplement réparé. Le nouveau tableau a coûté 165 francs. Aujourd'hui, de nouvelles réparations

sont nécessaires. — Sur la cloche, on lit : J.-B. Pitton, à Carouge, 1811. Cette chapelle est désignée sous le numéro 5042 de la mappe.

IV. NOTRE-DAME DE PITIÉ AU CHAZAL. — Cette chapelle fut bâtie, en 1808, par les deux frères Nicolas et Antoine Bonnevie-Chevronnay. On raconte que ce dernier en franchissant le Mont-Izeran fut sur le point de périr et que s'étant recommandé à Notre-Dame de Pitié, il revint sain et sauf, dans son village. C'est en reconnaissance de cette protection de Marie qu'il édifia cet oratoire, qui est petit mais solidement construit. Il contient quelques tableaux de peu de valeur. Autrefois, il possédait un calice : il a été dérobé. D'après la volonté des fondateurs, une messe devrait être célébrée, le samedi après le troisième dimanche de septembre.

Notre-Dame de Pitié ou des Sept-Douleurs est titulaire de la chapelle du Chazal. Le culte de Marie, sous ce titre, était autrefois fort populaire, en Savoie. Il prit, dit M. Million (*Mémoires Acad. Val-d'Isère*, I, 23) un étonnant accroissement du XV^e au XVII^e siècle.



CHAPITRE VII

Curés de La Gurraz.

I. AVANT LA REVOLUTION. — 1^o Le premier curé de La Gurraz fut Jean-Gaspard Arnaud, de Villaroger. Il desservit cette paroisse pendant 26 ans. Nous n'avons aucun détail sur ce long stage. Dans les registres il se dit *æconomus, pastor, curatus* ; il est parrain avec autorisation de l'archevêque, en 1738. Il mourut le 11 ou 12 mars 1740. Révérend Boch, de Tignes, qui fut longtemps curé de Montgirod, dit, dans une note, en relatant la mort du curé de La Gurraz : *primo tabidus, inde hydrops factus propter usum immoderatum tabacci, hauriendo fumo*. Révérend Arnaud fut enseveli dans l'église, au pied de la chaire.

2. Uldéric Bal, de François, était également de Villaroger. Il fut ordonné prêtre, le 20 mars 1734 et signe les registres de La Gurraz depuis 1740 jusqu'en 1750. En mai 1750, il devenait curé de Villaroger, sa paroisse natale. Après son départ, la paroisse de La Gurraz fut pendant quelques mois administrée par Révérend Pierre Revet, en qualité d'*économe*. Ce prêtre fut plus tard curé de Notre-Dame-du-Pré, où il mourut, en 1781 (Prêtres de Chevron, p. 301).

Le 10 janvier 1751, Révérend Uldéric Bal vendait à Uldéric Bonnevie-Chevronnay, une pièce de terre, d'une quartannée et demie, située au lieu dit *en champ riond*, désignée sous le numéro 4328, et deux quartannées de pré, désignées sous le numéro 5154, pour le prix de 61 livres.

Par son testament du 15 septembre 1766, il fondait deux messes basses annuelles à La Gurraz. Il mourut, trois jours après, assisté à ses derniers moments par Révérend Bal, un de ses successeurs.

3... Bal. En 1752, La Gurraz avait pour curé Révérend Bal. Ce prêtre demeura peu dans ce poste, car il mourut cette année-là dans des circonstances malheureuses et peu connues. D'après la tradition, un soir d'automne, Révérend Bal revenait de Sainte-Foy, les chemins étaient couverts de glace, le temps mauvais. Au village de La Thuile, on lui conseilla de ne pas continuer ce soir-là son voyage. Révérend Bal continua. Il allait arriver au plateau du Chazal, lorsqu'à un détour du chemin, il s'écarta et tomba du haut d'un rocher. Une croix se dresse à cet endroit pour rappeler ce triste événement : je n'ai encore trouvé aucune mention écrite de cet accident.

4. Jean-Joseph Chanu, de Villaroger, signe les registres de 1752 à 1759. Le 27 juillet 1759, il concourait pour la cure d'Aigueblanche ; mais il ne fut pas élu ; toutefois, il quitte La Gurraz peu après.

5. Joseph Bal, d'Humbert, de Villaroger, fut curé de La Gurraz depuis 1759 jusqu'à sa mort, 20 juillet 1765. Il mourut après avoir reçu très pieusement tous les sacrements, dit, dans son acte de décès, Révérend Charrière, curé de Sainte-Foy. On aura déjà remarqué que tous les curés de La Gurraz étaient de Villaroger. Les fondateurs de la paroisse, qui s'étaient réservé le droit de présenter à l'approbation de l'autorité ecclésiastique, le prêtre qu'ils désiraient pour desservir La Gurraz,

choisissaient naturellement des prêtres de leur commune de préférence à d'autres.

6. François Bal, fils de Jean-Pierre, de Villaroger, succéda au précédent et signe les registres jusqu'au 8 avril 1791. Depuis ce jour, les registres manquent aux archives de l'évêché. Révérend Bal ne quitta pas sa paroisse avant le 19 juillet 1793. Il eut l'honneur d'être inscrit sur la liste des déportés, dressée le 27 fructidor, an II, — 13 septembre 1794. Longtemps il demeura caché et célébra la messe dans un grenier situé près du cimetière. J'ignore le lieu et l'époque de sa mort. Le procès-verbal de la Visite du 19 juillet 1790, Maistre, vicaire général, est sévère pour Révérend Bal.

En 1786, Révérend Bal avait, avec les héritiers des fondateurs de la paroisse, un procès qui occasionnait à ceux-ci 24 livres de frais : c'est tout ce que m'apprend un feuillet d'un livre de comptes. Le 16 décembre 1779, par devant Gonthier, notaire, le curé de La Gurraz, en présence des Révérends Jacques-André Gentil, curé de Villaroger, natif de Macôt et Maurice Front, vicaire à Sainte-Foy, se reconnaît débiteur envers Révérend Nicolas Fraissard, curé de Montvalezan, natif de Montgirod.

Pendant les troubles révolutionnaires, les sacrements furent administrés, par des prêtres cachés dans le voisinage, notamment par Révérend Jacques Empereur, curé des Brevières, Révérend Charles Basthard, missionnaire à Sainte-Foy et Claude-Joseph Chevallier, missionnaire à Villaroger. Le père Théodore, capucin, arrivait à La Gurraz en juillet 1793 et y séjournait pendant

près de deux mois. Le 16 août, de la même année, Révérend Brunet, curé de Hauteville-Gondon, était aussi à La Gurraz.

Il est à croire qu'il y eut, pendant toute la période de la Révolution, des prêtres à La Gurraz : le document suivant semble l'indiquer. Sainte-Foy, le 29 frimaire an VI (19 décembre 1797). « Le Commissaire du Directoire exécutif près le canton de Sainte-Foy, à l'administration centrale du département du Mont-Blanc. Citoyens, j'ai appris d'après les informations que j'ai prises, ensuite de votre lettre du 25^e brumaire dernier (demandant) s'il existe des prêtres réfractaires dans les communes de ce canton, qu'outre trois dont j'ai transmis la note avec leurs noms au commissaire du Directoire exécutif près le département, par ma lettre du 11 brumaire dernier, il devait encore y en avoir un dans le quartier de La Gurraz, commune de Villaroger, dont je n'ai pu savoir le nom. J'ai pris tous les moyens possibles pour le faire arrêter, ainsi que les réquisitionnaires, par la gendarmerie, comme vous le verrez par le procès-verbal ci-joint ; mais j'ai le regret de n'avoir pu y réussir. Ils ont les montagnes pour garants, qui sont depuis longtemps couvertes de neiges et où la force armée ne saurait parvenir sans qu'ils puissent être avertis. Au reste, citoyens administrateurs, quoique j'ai beaucoup à craindre de la vengeance des habitants qui cachent ces ennemis de la République, je n'ai pas laissé que de leur en témoigner mon indignation, en leur faisant sentir, que si je les connaissais individuellement, je ne manquerais pas de les ranger sous le glaive de la loi. Jugez, au surplus, de ma

conduite comme il vous plaira ; j'aurais toujours la satisfaction de n'avoir participé ni directement ni indirectement avec aucun ennemi du gouvernement dont celui-ci et le mien ; je me plaindrais toujours à me nourrir des mêmes sentiments. Salut et fraternité. Gonthier. »

II. APRES LA RÉVOLUTION. — A l'époque du rétablissement du culte, en 1803, la paroisse de La Gurraz fut réunie à celle des Brevières. Le 15 novembre 1803, Révérend Moenne-Loccoz, curé des Brevières, écrivait à Révérend Udry, curé de Bourg-Saint-Maurice et délégué spécial de Monseigneur l'archevêque de Chambéry : « Monsieur : Vu le nouveau règlement du diocèse, article *de locis sacris*, j'ai déjà eu recours et obtenu la permission de célébrer dans l'église supprimée de La Gurraz et dans les deux chapelles rurales de cette paroisse ; et au reçu de votre circulaire du 7 du courant, je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous me demandez :

Il est très utile et même nécessaire de conserver comme chapelle rurale et même comme annexe, l'Eglise de La Gurraz, réunie par la nouvelle organisation aux Brevières, parce que la religion des fidèles, des infirmes, des vieillards, des femmes enceintes et de la jeunesse exige pour leur consolation et secours spirituel, qu'on y célèbre de temps en temps, qu'on y administre la pénitence et l'Eucharistie, et qu'on y fasse les enterrements des habitants de cette section qui désirent sincèrement d'être réunis aux cendres de leurs respectables ancêtres. Au surplus, cette réunion n'est pas éternelle. Si la Providence

daigne multiplier les ministres sacrés, et qu'on observe exactement la carte topographique l'on conviendra de la nécessité de laisser La Gurraz succursale, et d'y établir un recteur ainsi qu'aux autres communes qui pourraient plus facilement s'en passer et recevoir des secours sans rencontrer des obstacles qui existent une partie de l'année, à La Gurraz... Moenne Loccoz. »

Le curé des Brevières était donc nettement favorable à la conservation de l'église de La Gurraz et même au rétablissement de cette paroisse. Dès le 24 janvier 1804, les habitants de La Gurraz demandèrent un curé à Monseigneur l'Archevêque et au Préfet. Leur demande était appuyée par une lettre de M. Udry, curé-archiprêtre de Bourg-St-Maurice, qui écrivait à M. Bigex, vicaire général : « Monsieur, Les habitants de La Gurraz, dans la personne de Pierre Recordon vont recourir à Monseigneur l'évêque de Chambéry pour obtenir un prêtre, ainsi qu'à M. le Préfet pour que La Gurraz soit érigée en succursale. Ils m'ont requis pour attester les raisons qui les y obligent ; elles sont réellement urgentes :

1° On a convenu de la nécessité lorsqu'on les a démembrés de Villaroger ; les mêmes raisons existent pour aller aux Brevières et, plus fortes encore ;

2° Il est moralement impossible, et même physiquement, surtout en hiver, que les vieillards les femmes s'y rendent ; d'ailleurs il est impossible que les enfants depuis la Toussaint jusqu'à la moitié et souvent à la fin d'avril aillent au catéchisme : ils en ont cependant bien besoin dans cette paroisse, pour avoir été tous

négligés depuis longtemps. Dans d'autres saisons, parce que, pour n'être pas à leur aise, il faut que les enfants gagnent leur vie dans les montagnes. Les dangers qu'ils courent en hiver sont très connus. M. le Curé des Brevières les a bien compris et exposés dans sa note particulière des chapelles, comme vous pourrez le voir ; je vous l'ai envoyée, il y dit qu'il est indispensable pour eux d'avoir un prêtre, qu'ils devraient l'obtenir préférablement à bien d'autres.

Il leur serait moins dangereux de revenir à Villaroger ; et cependant, dans le temps que j'étais à Villaroger et qu'ils étaient sans prêtre, je n'y voyais que des hommes les jours de fêtes et dimanches, mais bien rarement des femmes et des enfants.

Monseigneur peut prendre de plus amples renseignements, mais on ne pourra pas contredire ce que je viens d'avancer... Udry. »

La demande légitime et justifiée des habitants de La Gurraz fut écoutée, leur village redevint succursale et un curé leur fut donné.

7. Noble Joseph-Alexandre Rivol, né à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1755, prit ses grades universitaires à Turin ; puis devint prêtre, en 1777. On le nomma vicaire à Lanslebourg. A la mort du chanoine Jorcin, il lui succéda. Le 9 avril 1793, il eut le malheur de prêter le serment que quinze de ses collègues avaient courageusement refusé. Après la Révolution, il reprit l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. Vers 1804, il fut nommé curé de La Gurraz, où il mourut en 1807. J'ai oui dire que les anciens

de cette paroisse paraient quelquefois de sa sévérité et de sa doctrine fortement empreinte de jansénisme.

8. Jean-Antoine Montmayer, né à Longefoy, le 20 mars 1788, ordonné prêtre, le 28 juillet 1816, vicaire à Peisey ; curé de La Gurraz, le 1^{er} février 1819 ; curé de Corbel, le 15 mai 1821 ; d'Onthex, le 15 juin 1822 ; de Lavalvens (diocèse de Grenoble), le 25 juin 1824 ; collégial au sanctuaire d'Oropa (diocèse de Biella, Italie), en mai 1836 ; curé d'Andelly (diocèse La Rochelle), en avril 1842 ; curé de Croyeux (même diocèse), le 11 juillet 1842. Retiré le 1^{er} septembre 1854, il mourut vers 1857.

Après le départ de Révérend Montmayer, comme après la mort de Révérend Rivol, la paroisse de La Gurraz fut administrée par les curés de Villaroger, en qualité d'économés. Révérend Gadin fut nommé économé le 11 avril 1821.

9. Jean-Joseph Chavoutier, né à Fontaine-le-Puits, le 31 décembre 1791 ou 1792 ; ordonné prêtre, le 16 juin 1821, vicaire à Champagny, nommé curé de La Gurraz, le 25 mai 1823, de Saint-Marcel, le 18 août 1828, de Bellecombe, le 20 juin 1851. Il se retira chez lui, où il mourut le 3 avril 1858.

10. Jacques Pellicier-Bal né à Valezan, le 2 février 1798, ordonné prêtre, le 30 mai 1828, nommé curé de La Gurraz, le 20 juillet 1830, installé le 8 août, curé d'Allondaz, le 2 novembre 1833, de Villette, le 19 octobre 1841. Il se retira au Mont-Saint-Anne, le 20 septembre 1855. Il est décédé le 28 septembre 1872.

11. Jean-Pierre Borrel, né à Hautecour, le 19 décembre 1801, ordonné prêtre le 20 décembre 1828, curé de La Gurraz pendant quelques mois, en 1834 ; curé du Planay, le 14 août 1834 ; de Saint-Marcel, le 21 août 1851 ; prit sa retraite et mourut à Lyon, le 13 juillet 1881.

12. Jacques Barrelle, né le 24 juillet 1807, ordonné prêtre le 5 juin 1830, vicaire à Séez, curé de La Gurraz, le 14 août 1834 ; de Pralognan, le 29 décembre 1837 ; de Montvalezan, le 29 septembre 1843 ; de Petit-Cœur, le 5 février 1867. Il quitta le ministère, le 14 novembre 1882 et mourut, à Feissons-sur-Isère, le 11 mai 1898.

13. Marie-Victor Duligné, né à Moûtiers, le 14 décembre 1809, ordonné prêtre, le 1^{er} juin 1833 ; vicaire à Bozel, puis à Sainte-Foy ; curé de La Gurraz, le 8 février 1838 ; de Tessens, le 27 juillet 1841 ; de Notre-Dame-de-Briançon, le 16 juillet 1848 ; le 21 juillet 1851, il quitta le diocèse. Plus tard, il alla en Palestine où il fut professeur d'Écriture Sainte pendant quelques années. Revenu dans le diocèse, il fut nommé vicaire à Hauteville, le 20 juillet 1866 ; curé de Versoie, le 5 avril 1867. Il mourut le 13 juin 1868.

14. Pierre-André Plassiard, né à La Côte-d'Aime, le 18 novembre 1805 ; ordonné prêtre le 11 mars 1837 ; curé de La Gurraz, le 2 août 1841 ; curé à Le Bois, le 10 juillet 1854, il mourut le 4 octobre de la même année, à 9 h. du matin.

15. Jean-Joseph Moris, né à Val-d'Isère, le 24 avril 1816 ; ordonné prêtre, le 21 décembre 1844 ; vicaire à Séez ; fut nommé curé de La Gurraz, le 15 juillet 1854.

Devenu malade, il fut transporté à l'Hospice de Bourg-Saint-Maurice et y mourut le 9 avril 1882. Ce fut un prêtre riche des dons de la foi : son souvenir vivra longtemps à La Gurraz.

16. Louis-Laurent David, né à Séez, le 28 avril 1849 ; ordonné prêtre le 22 mai 1875 ; vicaire à Hauteville, le 15 juillet 1875 ; à Sainte-Foy, le 1^{er} octobre 1877 ; à Saint-Martin, le 16 février 1879 ; à Mâcot, le 10 juin 1880 ; fut nommé curé de La Gurraz, le 9 avril 1882 ; curé de Montgirod, le 1^{er} novembre 1887 ; de Saint-Bon, en 1901.

17. Jean-Pierre Borrel, né à Hautecour, le 12 avril 1853 ; ordonné prêtre le 15 juin 1878 ; vicaire à Bellentre, le 1^{er} juillet ; aux Allues, le 1^{er} décembre de la même année ; à Hauteluçe, le 15 octobre 1882 ; curé de La Gurraz, le 1^{er} novembre 1885, installé le 3 ; curé de Tignes, le 1^{er} décembre 1887 ; de Saint-Laurent-de-la-Côte, le 15 novembre 1892 ; de La Côte d'Aime, en 1897.

18. Alphonse Blanc, né à Bourg-Saint-Maurice, le 23 février 1852 ; ordonné prêtre, le 23 juillet 1882 ; vicaire à Saint-Jean-de-Belleville, le 18 octobre 1882 ; aux Allues, le 1^{er} novembre 1886 ; fut nommé curé de La Gurraz, le 18 novembre et installé le 1^{er} décembre 1887. Il a été autorisé à quitter le diocèse provisoirement ; il est actuellement à Paris.

19. Pierre-Célestin Cohendoz, né à Hauteville-Gondon, le 10 mai 1857 ; ordonné prêtre, le 7 juin 1884 ; vicaire à Montagny, le 1^{er} août 1884 ; à Queige, le 14 novembre 1884, à Saint-Martin-de-Belleville, le 8 mai 1886 ; fut nommé curé de La Gurraz, le 18 avril 1891, installé le 1^{er}

mai. En janvier 1893, il quittait ce poste pour devenir plus tard vicaire à Marthod, puis à Saint-Jean-de-Belleville. Actuellement, il est professeur à Marseille.

20. Pierre André Ruilier, né à Bourg-St-Maurice, le 19 juin 1854, fut ordonné prêtre, le 23 juillet 1882, nommé vicaire à Bellentre, le 23 octobre 1882, à Mâcot, le 9 mai 1886 ; curé de La Gurraz, le 13 décembre 1892 et installé le 24 ; curé du Planay, le 15 juin 1898.

21. Joseph-Marie Revial, né à Séez, le 20 avril 1866, ordonné prêtre le 15 juin 1889 ; vicaire à Queige, le 1^{er} novembre 1889, à Saint-Martin-de-Belleville, le 1^{er} mai 1891, professeur de seconde au Petit-Séminaire de Moûtiers, le 1^{er} octobre 1892, vicaire aux Allues, le 8 novembre 1896 ; fut nommé curé de La Gurraz, le 15 juin 1898 ; professeur de troisième au Petit-Séminaire de Moûtiers, le 14 septembre 1901.

22. Joseph-Marie Emprin, né à Sainte-Foy-Tarentaise, le 3 avril 1865 ; ordonné prêtre, le 8 octobre 1893 ; surveillant au Petit-Séminaire, le 16 octobre 1894 ; professeur de septième et de huitième, le 11 septembre 1896 ; professeur de cinquième, le 24 septembre 1899 ; fut nommé curé de La Gurraz, le 14 septembre 1901 et installé le 29.



CHAPITRE VIII

Confréries. — Visites — Usages religieux.

I. CONFRERIES. — 1° *Confrérie du Très Saint Sacrement*. — Cette confrérie fut érigée en 1729 par l'archevêque de Tarentaise, à qui avait été adressée la supplique suivante : « A Rd l'Illustrissime et Révérendissime archevesque comte de Tarentaise et prince du saint empire romain, etc., supplient humblement Rd Gaspard Arnaud, prestre, curé de l'église parochiale de Saint-Théodule, du lieu de la Gurra et habitants de la dite paroisse ;

» Lesquels désirant l'establissement de la dévotte confrérie du Très Saint Sacrement de l'autel dans leur dite esglise nouvellement érigée, construite et édifiée, afin d'y faire leurs exercices spirituels et d'estre agrégés de la dite confrérie pour pouvoir profiter et jouyr des indulgences et faveurs spirituelles octroyées par les souverains pontifes aux dites confréries du très saint et auguste sacrement de l'autel ; et pour ce, recourent à la piété de vostre Illustrissime Grandeur ;

» A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, vouloir permettre aux suppliants l'establissement et agrégation de la dite confrérie du Très Saint Sacrement de l'autel, dans la dite esglise de la Gurraz, aux fins pouvoir participer des indulgences et fruits accordés par nos SS. PP. les papes aux dites confréries du Très Saint Sacrement, dans le grand désir qu'ils ont d'observer le mieux qu'il leur sera

possible les statuts et s'acquitter des devoirs de la dite confrérie. Les suppliants continueront leurs vœux et prières au ciel pour la conservation de la sacrée personne de vostre Illustrissime Grandeur. — Gaspard Arnaud, prestre, curé consuppliant ».

A la suite de la requête, se trouve l'autorisation : « François Améde Milliet d'Arvillars, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, archevesque, comte de Tarentaise, prince du saint empire romain : vue la présente requeste et le tout considéré, nous érigeons la confrérie du Très Saint Sacrement dans la dite esglise de la Gurraz, au grand autel, et l'agréons comme il est supplié et exhortons les fidels de l'un et l'autre sexe de la même confrérie d'en observer les statuts approuvés. — Fait à Moûtiers, dans nostre palais archiépiscopal, le vingt-six octobre mil sept cent vingt-neuf. † F. A. archevesque de Tarentaise. — Molliet, greffier spirituel » (sceau en cire rouge).

Depuis la Révolution, la confrérie du Très Saint Sacrement n'a pas été rétablie.

2. *Confrérie du Saint Rosaire*. — J'ignore la date de son érection. Le procès-verbal de la visite du 25 juillet 1729, d'ailleurs fort laconique, ne fait pas mention de cette confrérie ; celui du 21 juillet 1778 nous dit que cette confrérie est érigée à l'autel du Saint Rosaire et que le révérend curé en fait le service, qui consiste en une procession le premier dimanche de chaque mois.

Après la Révolution, nous trouvons une mention de cette confrérie, en 1834. Actuellement, le nombre de ses

membres est d'environ 45. Chaque année, ils font célébrer, le lundi après la fête du très saint Rosaire, un service pour les associés défunts.

D'autres confréries ou associations religieuses ont été érigées dans la paroisse ces années dernières, telles sont : l'*Apostolat de la prière*, l'association des *Mères chrétiennes*, des *Familles chrétiennes*, etc.

II. VISITES. — Depuis sa fondation, la paroisse de La Gurraz a été visitée canoniquement : Le 25 juillet 1729, par Mgr François-Amédée Milliet d'Arvillars. Ce fut alors qu'eut lieu la consécration de l'église et la bénédiction des quatre cloches. Parmi les assistants, on remarque Jean-Pierre Borrellet, un des fondateurs de la paroisse.

En 1751, par Mgr de Rolland.

Le 21 juillet 1778, par Mgr Gaspard-Laurent de Saint Agnès. L'archevêque était accompagné de révérend Maurice Martin, supérieur du Séminaire et de révérend Charles-François Morel d'Hauterive, son aumônier.

« Nous ordonnons, dit le procès-verbal, au révérend curé, aux conseillers et procureurs des œuvres pies, de l'Eglise, des chapelles et confrérie de la dite paroisse de faire faire un inventaire exact des titres qui concernent les biens légats et revenus, tant de la cure que des chapelles de l'église et de la paroisse, œuvres pies et confrérie ; lequel inventaire devra être mis et renfermé avec les titres, dans la sacristie, dans une armoire fermant au moins à deux clefs et deux serrures différentes, dont l'une devra rester en Ire les mains du révérend curé, l'autre, des conseillers ;

lequel inventaire devra être par eux signé. Et dès qu'il sera nécessaire d'en extraire quelque titre, le dit révérend curé ou tel autre qui en aura besoin devra s'en charger par écrit et en faire l'annotation sur un petit registre qui devra être formé pour cet effet ».

Le 19 juillet 1790, par noble et révérend André-Marie Maistre, doyen de la métropole et vicaire général. « Ne pouvant nous rendre dans l'église paroissiale de La Gurraz, occasion de la première visite générale de notre diocèse, nous commettons à ces fins noble et révérend André-Marie Maistre, doyen de notre métropole, notre vicaire général, notre convisiteur, pour se transporter dans la dite église paroissiale et en faire la visite requise ; de tout quoi, il fera dresser un acte par notre substitut secrétaire. — Donné aux Brevières, dans la maison curiale où nous logeons, occasion de la visite générale de la paroisse du dit lieu, le dix-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt et dix. — Joseph, archevêque de Tarentaise ». Les enfants de La Gurraz allèrent, le 20, recevoir la Confirmation, aux Brevières.

Le 3 juillet 1829, par noble Laurent Dutour d'Héry, prévôt du Chapitre.

Le 18-19 juin 1839, par Mgr Jean-François-Marcellin Turinaz. La paroisse n'avait pas vu d'évêque depuis plus d'un demi-siècle.

Le 21 juin 1855, par le même.

Le 17 juillet 1871, par Mgr Gros.

Le 10-11 juin 1877, par Mgr Charles-François Turinaz, qui administre le sacrement de Confirmation à 24 enfants.

Le 15 juin 1881, par le même ; il donne le sacrement de Confirmation à 9 enfants.

Le 3 juin 1886, par Mgr Jean-Pierre Pagis ; 12 enfants sont confirmés.

Le 12 juin 1890, par Mgr Pierre-Emmanuel Bouvier.

Le 24 mai 1894, Mgr Bouvier ne pouvant venir à La Gurraz, les enfants de cette paroisse, au nombre de 12, vont recevoir la Confirmation aux Brevières.

Le 8 juin 1898, les enfants de La Gurraz vont également recevoir la Confirmation aux Brevières.

III. USAGES RELIGIEUX. — Je réunis, sous ce titre, des détails qui ne trouvent pas place ailleurs.

Voici d'abord ce que nous apprend le procès-verbal de la visite du 21 juillet 1778 : « Pour l'enterrement d'un chef de famille, le curé perçoit 4 livres et 4 sols, autant pour la neuvaine, autant pour l'anniversaire. Sur quoi, le révérend curé fournit treize chandelles, dit et applique une grande messe et fait un *responsoir* sur le tombeau à chaque service. Et, sur les dites treize chandelles, l'héritier du défunt en prendra une. Il perçoit de plus 16 sols pour l'annuel, soit pour le baiser de l'étole, tous les dimanches de l'année. Il perçoit encore 12 sols pour les *pseautiers* qu'il doit dire dans la maison du défunt si c'est au village de l'église, et dans la cure, si c'est au village de la Savine. Pour l'enterrement des enfants, il perçoit 30 sols, sur quoi, il est obligé de fournir sept chandelles et de dire et appliquer une grande messe.

Pour les services de dévotion, il perçoit seize sols pour treize chandelles qu'il fournit ; un sol pour chaque chandelle des autels qui doivent s'éteindre à la fin de la messe ; quatre sols pour chaque flambeau et dix-huit sols pour la messe, plus six sols pour les *responsoirs* qui se font, à l'église, plus quatre sols chaque fois que l'on chante les *exaudi* au cimetière, plus un sol pour chaque *responsoir* qui se fait aussi au cimetière.

Il perçoit aussi huit sols toutes les fois qu'il chante les Gaude et la litanie de la Sainte Vierge, de ceux qui les font chanter. Pour la bénédiction des maisons, il perçoit un fromage de chaque famille. Pour la réception des accouchées, il perçoit dix-huit sols et applique la messe. Pour dire la Passion tous les jours, depuis l'Invention de la Sainte Croix jusqu'à son Exaltation, il perçoit de chaque famille ce qu'on appelle un *lin* de paille.

Le dit curé perçoit aussi de ceux qui font dire un responsoir, chaque dimanche de l'année, à l'exception du premier de chaque mois, sur le tombeau de leurs ancêtres, la somme de quarante sols.

Quand quelque chef de famille décédera dans le village de La Savinaz, les héritiers du défunt qui exigeront que le curé s'y transporte pour la levée du corps lui payeront trois livres, et deux livres pour la confrérie du Rosaire.

Et quand le révérend curé sera requis d'aller en procession, au village de La Savinaz, pour quelque dévotion, on lui payera deux livres ; il y appliquera la messe et donnera la bénédiction du Très Saint Sacrement au retour ».

Le procès-verbal de la visite du 19 juillet 1790, ajoute les détails suivants : « Pour les mariages, après avoir fait les fiançailles et la publication des bans, il perçoit vingt-quatre sous, outre deux sous pour le registre ».

Révérénd Plassiard, qui fut curé de La Gurraz pendant 13 ans, — 1841-1854 —, a légué à l'église de cette paroisse le capital de 200 francs, à charge pour le curé d'employer les intérêts à des exercices religieux. Le 14 mars 1880 révérend Barelle, ancien curé de La Gurraz, — 1834-1837, — a laissé un capital de 500 francs, à charge pour le curé de donner, tous les deux ans, les exercices des Quarante-Heures. Mgr Pagis, en vertu, de pouvoirs accordés par Rome, a autorisé, le 14 avril 1887, le curé à faire ces exercices à l'époque la plus favorable à sa paroisse.

Il n'y a pas de fondation pour une mission ; cependant, la paroisse est favorisée quelquefois de ces bienfaisants exercices. Les deux dernières missions ont eu lieu en 1887 et 1898.

Je ne mentionne pas les autres usages ; ils n'offrent rien de spécial et sont communs avec ceux des autres paroisses.



CHAPITRE IX

Ecoles. — Familles.

I. — Je n'ai aucun renseignement sur les écoles de La Gurraz, à une époque quelque peu reculée. Il est probable que, comme dans bien d'autres endroits, un honnête paysan, un peu instruit, du village ou d'un village voisin, exerçait les fonctions de maître d'école, pendant 4 ou 5 mois de l'année ; quelquefois c'était le curé. Les enfants se réunissaient à la cure ou dans une écurie. Naturellement ces classes commençaient et finissaient par la prière. L'étude du catéchisme occupait aussi une place importante. De plus, les enfants apprenaient à lire, les vieux papiers surtout ; à écrire au moins pour pouvoir signer ; enfin, à *chiffrer*, comme disent les vieux documents.

M. de Jussieu, dans son histoire de l'Instruction en Savoie, a peint gracieusement la physionomie d'une de ces classes : « Dans une de ces grandes étables que connaissent tous les touristes qui ont pénétré dans les hautes vallées de la Savoie, d'un côté le bétail au râtelier, vis-à-vis et tout autour les lits et les autres meubles du ménage de la famille, et, au milieu, les enfants du village, garçons et filles, réunis presque toujours, et épelant, recitant les prières ou s'essayant à écrire, sous la direction patiente de quelque honnête montagnard.

» Le maître était, en grande partie, payé *en nature*, et ne paraissait pas s'en trouver plus mal. D'abord, il couchait

chez un des pères de famille, déjeunait chez un autre, dînait chez un troisième, soupaît chez un quatrième. Celui-ci fournissait une paire de sabots, celui-là quelques aunes de toile ou de gros drap du pays pour se vêtir ; enfin, chaque élève apportait tous les jours, en venant à l'école, un morceau de bois pour le chauffage de la classe. »

Pendant le XIX^e siècle, plusieurs fondations furent faites en, faveur de l'école ; voici, par ordre de date, celles que je connais :

Révérend Jean-Joseph Chavoutier, ancien curé de La Gurraz, 1823-1828, a donné, par acte du 15 juillet 1829, Antoine Gonthier, notaire, un capital de 400 francs pour fondation d'une école en faveur des enfants des deux sexes, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à celui de 20, de toute la paroisse, Le donateur désigne le conseil de fabrique pour administrateur delà rente, et spécifie, qu'en cas de vacance, les revenus devront être employés à faire acquitter des messes.

Le 9 décembre 1830, Joseph-Victor Bonnevie donne 100 francs de capital pour augmenter la fondation précédente.

Le 7 janvier 1838, Claude Bonnevie avait entre les mains, une somme de 200 francs provenant en partie d'une personne inconnue et en partie du révérend Borrel, ancien curé de La Gurraz. Ces 200 francs constituaient un capital en faveur des écoles, administré par le Conseil de Fabrique.

D'après une tradition, révérend Chavoutier a donné 400 francs pour les écoles ; je n'ai pas de preuves de cette donation.

Enfin, Marie-Josephte Marmottan a donné trois cents francs, « l'intérêt annuel devant concourir à perpétuité aux frais d'une école, en hiver, dans son village de La Savinaz. » Qu'est devenu ce capital ? Les autres ont été absorbés, ces dernières années, par l'Etat.

Il m'eût été agréable de dresser une liste complète des maîtres d'école qui ont enseigné à La Gurraz, je ne le puis, faute de documents. D'après des souvenirs des gens de la paroisse, voici cependant une liste de quelques-uns de ces modestes et dévoués pionniers de la science :

Romaine Bouchage, de Beaufort ; Romanet, d'Hauteville ; Gaspard Bonnevie, de La Gurraz ; Marie-Angélique Marmottan, de La Gurraz ; Pierre Servonet, de Villaroger ; Thérèse Emprin, de Ste-Foy ; Philomène Reymond, de Tignes ; Joséphine Rullier, de Sées ; Mérendet, de Sées ; Loyet, de Longefoy ; Jacques Arpin, de Montvalezan ; Joseph Grand, de Sées ; Pierre Marmottan, de La Gurraz ; Jean-Jacques Pugin, de Bourg-Saint-Maurice ; Pierre Joseph Anxionnaz, de Sainte-Foy ; Louis-Jean-Pierre Quetzel, de Saint-Alban-des Villards ; François-Joseph Rivollin, d'Aillon-le-vieux ; Marie Ronjon, de Véreux-le-Petit ; Médine-Virginie Chichignoud, de Saint-Jean-de-Maurienne ; Marceline Berlioz, de Serrières ; Endoxie-Mathilde Martin, de Tignes.

J'ajoute que plusieurs fois, il y eut simultanément une école à La Savinaz et l'autre au chef-lieu. Elles ne fonctionnaient que pendant 4 ou 5 mois chaque année. Depuis 1895, une maison d'école bien aérée, élégante et presque solide a été élevée au chef-lieu. Malheureusement le danger des avalanches empêche souvent les enfants de La Savinaz de venir au chef-lieu ; ils sont ainsi privés, en partie, des avantages de l'école. Une école à La Savinaz, serait très utile.

II. — Les familles de La Gurraz étaient en petit nombre. D'après les quelques documents qui m'ont été communiqués, ces familles étaient : Arnaud, Borrellet, Bonnevie-Champagnot, Bonnevie-Chevronnay, Bonnevie-Furiaz, Bonnevie-Gabet, Bonnevie-Jacquemet, Bonnevie-Perrier, Bonnevie-Marquis, Bussoz (1), Empereur, Marmottan, Recordon, Rivolaz, Sylvoz. Les Bonnevie sont de beaucoup les plus nombreux. Quelques unes de ces familles n'existent plus à La Gurraz, tels sont les Arnaud, les Borrellet, les Bussoz, les Rivolaz. etc.

Il est à croire que certains membres de ces familles se sont distingués dans les carrières civiles ou ecclésiastiques ; mais leur nom ne nous est pas connu.

Je veux mentionner quelques religieuses originaires de la paroisse.

Marie-Victoire Empereur, née le 1^{er} mai 1865 ; entrée chez les religieuses de Saint-Joseph de Moûtiers, le 28

(1) Pierre Bussoz, d'Issine, se marie, à La Gurraz, le 2 octobre 1695, avec une Bonnevie.

septembre 1890, sous le nom de sœur Geneviève, a fait profession le 25 mars 1893 ; actuellement elle est à Paranagua (Brésil).

Marie-Céline Bonnevie-Chevronnay, née le 7 juillet 1867, entra chez les Dames de Saint-Maur, à Givry (Saône-et-Loire) et reçut le nom de sœur Philomène. Elle est décédée, il y a quelques années.

Marie-Sabine Bonnevie-Perrier, née le 14 septembre 1869, entrée chez les religieuses de Saint-Joseph de Moûtiers, le 25 mars 1893, sous le nom de sœur Saint-Arsène, a fait profession le 16 avril 1895 ; actuellement à Moûtiers.

Marie-Thérèse Bonnevie-Perrier, née le 25 octobre 1869, entrée chez les religieuses de Saint-Joseph, de Moûtiers, le 14 septembre 1888, sous le nom de sœur Basile, a fait profession le 28 septembre 1890 ; actuellement à Corityba (Brésil).

Virginie-Aglaë Bonnevie-Perrier, née le 21 juin 1871, entrée chez les religieuses de Saint-Joseph de Moûtiers, le 19 avril 1891, sous le nom de sœur Anne-Rosalie, a fait profession le 25 mars 1893, actuellement à Albertville.

Magloire Bonnevie, née le 16 mars 1876, est entrée chez les religieuses du Bon-Pasteur, à Ghambéry le 8 décembre. Elle a fait profession l'année suivante, à la même date. En religion, elle porte le nom de Philomène des Sept-Douleurs.



CHAPITRE X

Presbytère. — Biens.

Les deux frères Jean-Pierre et Joseph Borrellet, en obtenant l'érection de la paroisse de La Gurraz, s'engagèrent à fournir une demeure au prêtre qui la desservirait, et à fournir à son entretien : *domo, prædiis et censibus in parrochi dotem assignatis*, dit l'inscription de l'église.

L'acte du 24 octobre 1744 stipule, en effet, que les fondateurs paieront annuellement 500 florins de Savoie, pour la portion congrue du futur curé de La Gurraz, jusqu'à ce qu'ils « aient trouvé fonds capables pour assurer la dite portion congrue. »

Au bout de quelques années, les fondateurs réussirent à se libérer de cette charge. Par actes du 30 mars 1718, du 31 juillet 1719 et du 28 mai 1722, leur procureur, Noël Bouchard, marchand et bourgeois de Chambéry, prêta à noble Victor-Amédée Chapel, comte de Saint-Laurent, la somme de douze mille livres au taux de trois pour cent, à charge pour lui, de donner annuellement et à perpétuité aux curés de La Gurraz *pro tempore* la somme de 360 livres. Pour assurer cette somme, elle fut hypothéquée sur une montagne appelée La Rageaz, située sur le territoire de Bourg Saint-Maurice. Ces divers actes furent passés à Chambéry par devant le notaire Borrel. En 1722, le censier de La Rageaz était Louis Martin ; il payait annuellement

600 livres de censé dont 360 au curé de La Gurraz et le reste au comte de Saint-Laurent. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution française qui absorba cette fondation. Le versement au curé de La Gurraz avait lieu la moitié à la Saint-Jean-Baptiste et l'autre moitié à Noël.

Grillet, I, page 405, consacre une notice au comte de Saint-Laurent. J'ajoute, d'après les notes que je possède, les renseignements suivants. Victor-Amédée Chapel ou Chapelle, comte de Saint-Laurent et de Salins, premier officier des finances du roi était petit-fils de noble Jean Chapel et fils de Donat et d'Angélique Ferraris. Le contrat de mariage de son père fut passé à Turin, le 29 avril 1676. Il eut une sœur, Jeanne-Marguerite, mariée à Louis-François de Régis, major du régiment de Tarentaise. Elle testa et mourut le 6 mars 1720.

Une autre sœur du comte de Saint-Laurent entra chez les Ursulines de Chambéry, le 25 mai 1705. (Voir aussi *Acad. Val d'Isère*. DOCUM. II, p. 11.)

Une autre fondation dont je dois parler est la fondation Duchenay. Par testament du 9 octobre 1719, François-Dominique Bonnevie, notaire à Turin, le seigneur chanoine François-Marie Duchenay, instituait pour son héritier universel, Jean-Pierre Borrellet, l'un des fondateurs de la paroisse de La Gurraz. Parmi les legs se trouvait un capital de 3000 livres pour fondation de messes, avec faculté pour l'héritier de faire cette fontation comme il voudrait.

Par un accord passé le 3 novembre 1722, entre

Page manquante !

annuellement, et garantirent cette somme sur tous leurs biens présents et à venir.

J'ajoute que les héritiers du chanoine Duchenay avaient pris cette fondation à leur charge par acte du 17 septembre 1741, Rapin, notaire.

Depuis la Révolution, le cardinal Billiet, alors vicaire-général, a, par lettre du 31 août 1819, déterminé les charges à acquitter.

Le 3 novembre 1722, Jean-Pierre Borrellet céda au curé de La Gurraz un pré et un jardin à condition qu'il fournirait l'encens et l'huile pour la lampe du T. S. Sacrement.

La visite du 19 juillet 1790, dit : « L'église paroissiale de La Gurraz, a, en fond, deux journaux de prés, sujet à la taille, situés au dit lieu, du produit d'environ vingt une livres, relâchés par les sieurs fondateurs ; plus une maison, un jardin avec une cave séparée de la cure, le tout inscrit sous des numéros portés à la colonne de la cure du dit lieu de La Gurraz, au cadastre de la paroisse de Villaroger. »

Le jardin est sous le numéro 4384, d'après la mappe cadastrale et mesure 43 toises et trois pieds de Savoie. Après l'incendie de 1871, il servit pendant plusieurs années d'entrepôt pour les pierres et bois de construction. En 1877, lors de sa visite pastorale, Mgr Turinaz ordonna de le débarrasser.

Le presbytère est sous le numéro 4392 et occupe une surface de 35 toises et trois pieds.

D'importantes réparations y furent faites en 1829 par Joseph-Marie Henry. Le devis des travaux s'élevait à 923 fr. D'autres réparations moins considérables eurent lieu en

1864, grâce à un secours obtenu par M. le comte Pillet-Will.

Lors de l'incendie du 15 janvier 1871, le presbytère fut détruit avec tout ce qu'il contenait. On ne saurait, trop regretter la perte de toutes les archives et de tous les registres de la paroisse.

Il fallut relever le presbytère. La commune de Villaroger, interprétant l'acte de séparation de 1714, tergiversa longtemps avant de voter les fonds pour cette reconstruction.

Le Conseil de Fabrique de La Gurraz obtint enfin gain de cause, grâce à l'appui des autorités civiles et religieuses. Le devis du nouveau presbytère était de 7753 fr. Avec une pareille somme, il eut été possible de faire mieux et plus solide.

La Fabrique possédait encore, en 1838, une place d'une grandeur d'environ quatre toises, figurée sous le numéro 4375 de la mappe. Elle provenait d'une maison démolie et ayant appartenu au recteur. Cette place fut, je crois, vendue vers 1840.

Aujourd'hui, le curé de La Gurraz ne jouit que du presbytère et du jardin ; d'autres jouissent des divers autres biens et des rentes de La Gurraz.

Quant aux autres possessions des Borrellet, le conseil de la communauté de Villaroger concluait un dernier arrangement avec « demoiselle Rose Borrellet, femme de spectable Etienne-Ignace Darbesy, de la ville de Carignan, en Piémont », le 3 décembre 1770.

CHAPITRE XI

Fléaux divers.

Parmi les fléaux qui désolèrent souvent nos contrées on compte la peste. En 1630 surtout elle fit de terribles ravages. A La Gurraz, le souvenir s'est transmis de deux faits qui doivent, je crois, s'être passés à cette époque. Pour ne pas propager la contagion, ceux qui étaient atteints se retiraient de suite dans une espèce de balme située à l'extrémité des propriétés, du côté de Villaroger. — Les habitants valides allèrent tous en pèlerinage à la chapelle des saints Fabien et Sébastien, située au village de Nantcroix à l'extrémité orientale de Sainte-Foy. Ce pèlerinage se fit nu-pieds et fut précédé d'un jour de jeûne.

Dans sa « Tarentaise », M. le chanoine Pont a écrit : Détruit maintes fois par les avalanches, le village de La Gurraz fut toujours reconstruit sur le même emplacement, à cause de la fertilité du sol.

Dans la seconde moitié du siècle qui vient de finir, deux fléaux ont frappé La Gurraz.

Le dimanche, 15 janvier 1871, à 9 heures du soir, un incendie se déclarait au fond du village. Un vent violent soufflait alors, aussi l'incendie fit de rapides progrès et bientôt toutes les maisons, d'ailleurs trop rapprochées les

unes des autres, furent la proie des flammes. Tous les bâtiments, sauf l'église et un petit grenier, furent détruits. Deux personnes, deux femmes, restèrent sous les décombres.

Révérénd Moris, qui desservait alors la paroisse voyant que les flammes menaçaient l'église, transporta le T. S. Sacrement dans le creux d'un rocher derrière le clocher. Quand tout danger eut disparu il le rapporta à l'église.

Puis il se dirigea vers les Brévières où il alla demander l'hospitalité au curé de l'endroit. Chaque samedi, il venait à La Gurraz pour les offices du dimanche. Il habitait dans la sacristie. Le presbytère ayant été restauré, révérend Moris en reprit possession le 1^{er} avril 1875.

Le récit de l'incendie de 1871 se trouve dans le Journal l'*Echo des Alpes*, 23 janvier 1871 ; dans le registre des baptêmes, année 1871-74 ; dans une circulaire de Mgr l'Evêque de Tarentaise du 19 janvier 1871.

En 1884, une terrible épidémie désola La Gurraz. Un récit de ses ravages a été publié par le journal le *Patriote Savoisien* et reproduit par le journal le *Tarin*, 17 octobre 1884. Je me borne à abréger ce récit. « Le mal fit son apparition vers le 25 juillet et dura jusqu'au 20 septembre. Sur 149 habitants, 53 furent atteints et 22 succombèrent. Ce ne fut que vers la fin du mois d'août que le docteur Empereur apprit que la maladie décimait La Gurraz. En sa qualité de médecin des épidémies du canton, il se transporta de suite à La Gurraz où il s'installa pour combattre le mal. Les résultats du traitement médical et

des mesures hygiéniques se firent bientôt sentir et les ravages cessèrent.

Le docteur Empereur fut admirablement secondé par le curé de la paroisse, l'abbé Louis David. »

J'ajoute que les vides causés par le fléau ne sont pas encore comblés. Pour prévenir le retour de tels désastres il faudrait appliquer l'axiome : Aide-toi le ciel t'aidera.

Deux mots avant de terminer ce modeste travail. En le rédigeant, je me suis efforcé de rester au second plan, laissant la parole aux vieux papiers que j'ai insérés dans le texte sans les renvoyer aux pièces justificatives.

J'ai été sobre d'appréciations sur mes prédécesseurs : le chapitre qui leur est consacré n'est guère qu'une sèche liste de dates. Mon excuse est dans ma pénurie de documents et dans le *Lauda post mortem* de la Sagesse.

Ce que j'ai rapporté, d'une manière bien sommaire, des fondateurs est le fruit de nombreuses recherches peu fructueuses malheureusement. Un jour, peut-être, le hasard, cette seconde Providence des chercheurs, me fera découvrir de nouveaux documents. Ce chapitre deviendra alors le sujet d'un travail particulier.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — Topographie. — Notes diverses.....	7
— II. — La Gurraz avant d'être paroisse.....	13
— III. — Les Fondateurs.....	16
— IV. — Erection de la paroisse.....	21
— V. — Eglise et mobilier.....	29
— VI. — Chapelles.....	38
— VII. — Curé de la Gurraz.....	43
— VIII. — Confréries. — Visites. — Usages Religieux.....	54
— IX. — Ecoles. — Familles.....	61
— X. — Presbytère. — Biens.....	66
— XI. — Fléaux divers.....	71

